









2nd comité de pilotage

13 octobre 2022 Saint-Léger-sur-Sarthe

Compte-rendu de réunion

Version	Rédacteur	Vérificateur	Date d'envoi	Commentaires
V 1.0	Eric LE BORGNE	Ensemble des membres du copil	21/10/2022 -	Version initiale
V 1.1	Eric LE BORGNE		10/11/2022	Ajour remarques FDDPPMA

<u>Personnes présentes :</u>

BERARD Francis Président du Syndicat du bassin de la Haute Sarthe BOURBAN Daniel Vice-Président Syndicat du bassin de la Haute Sarthe

CHOLET Joachim PNR Normandie Maine

DELPIERRE Pascal Président de la CLE du SAGE Sarthe amont

DUGAST François Office National des Forets
ERMESSENT Isabelle Office National des Forets
FOURNIALS Xavier CATER calvados Orne Manche

HUREL Anabel Responsable service développement durable CU d'Alençon

LE BORGNE Eric SbS - Animateur CLE SAGE Sarthe amont

MARDELLE Vincent Technicien GEMAPI Syndicat bassin Haute Sarthe
PLESSIS Emmanuel Technicien GEMAPI Syndicat bassin Haute Sarthe
RATTIER Didier Vice-Président Syndicat du bassin de la Haute Sarthe

VECRIN Marion Conseil départemental de l'Orne

Personnes excusées :

Jérome JAMET : FDAAPPMA 61, Marine VINOT : SDE 61, Alexandre FERRE : CEN Normandie, Mathieu SCELLES et Jérémi OLLER : CUA, Maud COURCELAUD : AELB

Après un rappel par **M. Pascal DELPIERRE** des modalités du comité de pilotage et des grandes actions du contrat, chaque maître d'ouvrage a pu présenter les actions menées en 2022 ou en cours, les objectifs attendus, les éventuelles difficultés rencontrées et les actions programmées pour 2023 :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU de l'Orne :

L'action concerne ici le captage de St Hilaire le Chatel, qui est un captage prioritaire. Ce dernier connait des dépassements en pesticides (notamment les métabolites de l'atrazine et dernièrement du métolachlore) et des concentrations moyennes en nitrates proches du seuil réglementaire (moyenne des concentrations à 47 mg/l). Concernant les nitrates, l'objectif est de passer en deçà les 40 mg/l de moyenne.

Marion VECRIN indique qu'il est nécessaire de mobiliser les agriculteurs afin qu'ils soient force de proposition pour le prochain contrat.

Emmanuel PLESSIS présente l'action « vitrine » qui a été menée conjointement entre le SDE et le SBHS, où le cours d'eau (ruisseau de Ronel, ou belle Filière) a été remis en fond de vallée, débusé sur 20 m avec le réaménagement d'un pont et d'un abreuvoir. Cette action ne porte aujourd'hui que sur quelques dizaines de mètres de cours d'eau alors qu'il est estimé près de 5 km de cours d'eau déplacé. Ainsi, lorsque les agriculteurs apportent des intrants sur leurs parcelles, ces derniers sont épandus sur l'ancien lit du ruisseau, qui demeure une zone de circulation des eaux et d'échanges avec la nappe affleurante. De plus, du fait de son caractère perché et de sa morphologie rectiligne, ce ruisseau ne dispose que de très peu de fonctionnalité.

Il est estimé à environ 130 000 € de travaux. Reste à définir qui participe à l'autofinancement : SDE 61, SBHS, PAEC du PNR du Perche...

Il est souhaité une sensibilisation des élus de l'Aire d'Alimentation de Captage aux outils de l'action foncière : veille, AFAFE (aménagement foncier agricole forestier et environnemental (, dont la compétence est départementale).

Pour info, un décret relatif au droit de préemption pour la préservation des ressources en eau destinées à la consommation humaine a été publié le 10 septembre 2022

Eric LE BORGNE rappel que l'action vitrine menée conjointement avec le SDE 61 et la SBHS est un exemple pour les autres territoires. Il est en effet souhaité de la part des financeurs une plus grande convergence des actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques.

Communauté urbaine d'Alençon :

Annabel HUREL fait état des travaux qui ont été menés sur le territoire de la CUA.

Après les travaux menés sur le barrage de l'Ermitage (Briante) qui ont été stoppés par la propriétaire puis ont généré de nombreuses polémiques via les journaux, la CUA avec la fédération des pêcheurs de l'Orne ont réalisé des réunions publiques concernant l'effacement du barrage du moulin de Gouhier, qui commençait à susciter des questionnements de plusieurs usagers locaux.

M. BERARD souhaite savoir s'il est prévu des travaux d'accompagnement concernant l'effacement de ce barrage.

Annabel HUREL précise que des travaux seront menés pour permettre l'abreuvement des animaux là où ils existaient.

M. DELPIERRE indique que son intercommunalité (CC haute Sarthe Alpes Mancelles) l'a sollicité pour la représenter lors des réunions de travails et qu'il n'a pas eu connaissance des diverses réunions.

M. BOURBAN demande s'il est prévu l'instauration de la taxe GEMAPI au sein de la CUA.

Annabel HUREL répond que son principe a été voté et qu'elle devrait être effective pour 2023. Néanmoins, le budget 2023 sera débattu qu'en fin d'année 2022. Ce ne sera que suite à ce vote que l'on connaitra les actions qui seront menées pour l'année.

Concernant le futur, la CUA porte un Programme Alimentaire Territorial où il pourrait être envisagé de travailler sur quelques sous bassin versants pour améliorer la qualité de l'eau brute destinée à l'eau potable.

Suite à la réunion, M. JAMET (FDPPMA de l'Orne) indique que la fédération des pêcheurs est intervenue en commun sur le ruisseau du Londeau pour l'arasement du barrage du moulin de Pesnel pour 40 000 €. Il s'agissait d'une opération sous maîtrise d'ouvrage FD61 et maîtrise d'œuvre CUA.

De même, un travail commun avec la ville d'Alençon a été réalisé sur le suivi des travaux avec notamment le suivi par pêches électriques sur la reproduction du brochet.

ONF:

François DUGAST indique que l'ONF souhaite à moyen terme disposer de plans de gestion des mares sur l'ensemble des forêts domaniales régionales.

5 mares « permanentes » ont été identifiées sur le massif de Bourse et disposent depuis cet été d'un plan de gestion. Plusieurs actions (curage des mares, restauration des alimentations hydrauliques...) sont proposées.

L'ONF a également en charge la restauration de la « petite camargue » en foret de Bourse, qui est une compensation réalisée suite à l'impact du Centre d'enfouissement des déchets. Cette zone disposerait d'un intérêt particulier pour l'avifaune des milieux humides (bécassine) et de potentialités hydrauliques sur la zone humide.

Il est prévu en 2023 de combler les fossés à divers endroits de la parcelle afin de lui redonner son caractère humide originel. Un entretien de la végétation sera également réalisé, où les débris végétaux seront exportés. François DUGAST met en avant le caractère remarquable de cette zone et souhaiterait que pour le prochain contrat, soit développer le volet connaissance comme corridor écologique.

Un projet équivalent est mené sur le massif d'Écouves, et plus particulièrement sur les mares des Clairets, où 165 mares ont été inventoriées, dont 24 comme prioritaires.

Il est souhaité pour le prochain contrat de continuer la démarche, notamment en élaborant un plan de gestion spécifique pour la petite Camargue en forêt de Bourse.

La CUA, via la trame Verte et Bleue, pourrait développer un partenariat avec l'ONF. De même, des projets de restauration de cours d'eau sur les territoires du SBHS et de l'ONF pourraient voir le jour lors du prochain contrat. Enfin, l'ONF sollicitera l'expertise des techniciens du SBHS, du PNR Normandie Maine, et de la CUA concernant leurs projets de restauration.

Syndicat du bassin de la haute Sarthe (SBHS) :

Francis BERARD et Vincent MARDELLE présentent les effacements d'ouvrages qui ont été menés en 2022 :

- Moulin du Mele
- Moulin de Gournay
- Moulin du Gué
- Moulin de Longpont

Les travaux d'accompagnement (clôtures, abreuvoirs...) sont en attentes des mesures qui pourraient être prises concernant les merlons de curage.

Pour 2023, le SBHS envisage de d'effacer le moulin de Foligny et de remettre en fond de vallée la Sarthe sur près d'1 km.

De même, il est prévu d'effacer l'ouvrage répartiteur du Moulin du Mesnil qui empêche aujourd'hui à la Sarthe de s'écouler dans son lit naturel (= reconnexion sur cours naturel), et de réaliser les travaux d'accompagnement

Conservatoire Espaces Naturels (CEN) Normandie:

Des travaux sont en cours pour la restauration de la prairie tourbeuse de la Pitoisère (Rouperroux)

Un accompagnement auprès de plusieurs propriétaires est réalisé par le CEN pour préserver des parcelles humides à forts enjeux de conservations.

Définition ORE : dispositif foncier de protection de l'environnement qui présente la particularité d'être contractuel et mobilisable par chaque propriétaire foncier, s'il souhaite se saisir des problématiques environnementales.

Il existe actuellement pour le CEN des difficultés pour disposer d'un cofinancement indispensable à l'acquisition du site de l'ancien moulin de Foligny.

En remplacement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Eric LE BORGNE présente le planning de travail prévisionnel pour l'élaboration du prochain contrat

Marion VECRIN indique que le Département ne pourra délibérer dans les temps (avant le 20/08/2023), et qu'il faudra plutôt envisager une délibération pour le mois d'octobre.

Annabel HUREL s'interroge également sur la faisabilité de délibérer pour la CUA avant le 20/08/2023.

Ne pouvant apporter de réponse le jour du copil, Maud COURCELAUD reviendra vers les maitres d'ouvrages en fin d'année 2022 pour éclairer les maitres d'ouvrages sur ce point.

Pascal DELPIERRE clôture le copil à 12h10.